



Randon Margeride
Communauté de Communes

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du lundi 23 septembre 2024

Délibération N° DE_057_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	29
Date de la convocation : 17/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Lydie ROCHER représentée par Jacqueline LIZZANA, Serge ROMIEU représenté par Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre-Emile SYLVAIN représenté par Guy GALTIER, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Julien TUFFERY représenté par Louis GIBERT, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Jean-Paul MEYNIER

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Arnaud GIBELIN, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Aurélie MALAVAL, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Nicolas SAINT-LEGER, André THEROND

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy GALTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président expose au conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6541	Créances admises en non-valeur	0,00 €	300,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 500,00 €
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00 €	3 563,00 €

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024

Date de réception de l'AR: 25/09/2024

048-200069102-DE_057_2024-DE

AGEDI

DE_057_2024

6063	Fournitures entretien et petit équipements	0,00 €	-5 363,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement		Recettes	Dépenses
2315 - 13 (Réseaux assainissement)	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	13 545,15 €
2031 - 21 (Assainissement SAINT-GAL)	Frais d'études	0,00 €	- 225 514,90 €
2315 - 21 (Assainissement SAINT-GAL)	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	225 514,90 €
2031 - 23 (Coulagnet)	Frais d'études	0,00 €	-128 485,00 €
2315 - 23 (Coulagnet)	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	128 485,00 €
2315 - 25 (rue du Milieu)	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	10 000,00 €
1641 - 0	Emprunts en euros	0,00 €	1 798,00 €
2315 - 26 5 (Schéma directeur Le Chastel)	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	-25 343,15 €
2315 (041) - 0	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €	21 498,00 €
2031 (041) - 0	Frais d'études	21 498,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		21 498,00 €	21 498,00 €
TOTAL		21 498,00 €	21 498,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Guy GALTIER
Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024
Date de réception de l'AR: 25/09/2024
048-200069102-DE_057_2024-DE
A G E D I

DE_057_2024